

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Master INGENIERIE NUCLEAIRE

UAI 0383443L



Le master IN en chiffres :

- plus de 833 diplômés formés depuis 2001
- 95% d'insertion professionnelle durable dans l'industrie nucléaire
- 52 semaines en entreprise en 2 années d'études
- 3 parcours de M2 pour répondre aux enjeux de l'industrie nucléaire d'aujourd'hui et de demain

Nos engagements :

- organisation d'un forum Entreprises pour vous permettre d'entrer en contact de manière privilégiée avec nos étudiants
- diffusion de vos offres d'emplois auprès de nos alumni
- mise à votre disposition d'une Cvthèque M1 et M2 pour faciliter vos recrutements de collaborateurs



Comment nous soutenir?

La taxe d'apprentissage sera collectée par l'URSSAF et la MSA entre le 05 et le 15 mai 2023 via votre DSN.

A partir du 25 mai, connectez-vous à SOLTéA pour flécher votre taxe vers notre formation. Informez-nous également pour que nous puissions nous assurer de votre soutien,

UAI : 0383443L

1

Déclaration de vos éléments comptables en avril via votre DSN

2

Prélèvement de votre solde TA entre le 05 et le 15 mai par l'URSSAF ou la MSA

3

Connectez-vous à SOLTéA à partir du 25 mai pour flécher votre taxe vers le master IN

4

Informez nous pour assurer la traçabilité du versement et devenir des partenaires privilégiés de notre formation

Contacts

Laura PARADIS

06 58 59 62 44

Laura.paradis@univ-grenoble-alpes.fr

Frédéric MAYET

07 64 55 64 75

Frederic.mayet@univ-grenoble-alpes.fr